



Conseil économique et social

Distr. générale
19 juin 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 22 mai 2018, à 10 heures

Présidente : M^{me} Marie Chatardova. (Tchéquie)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau (*suite*)

c) Forum pour la coopération en matière de développement (*suite*)

Table ronde 4 : La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement durable : sur la voie de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

Table ronde 5 : Comblers les lacunes en matière de capacités et faciliter le développement et le transfert de technologies dans des domaines stratégiques

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

18-08192 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau
(suite)

c) Forum pour la coopération en matière de développement (suite)

1. **M. Alonso** (professeur d'économie appliquée à l'Université Complutense de Madrid), ouvrant la séance d'analyse collective des messages clefs énoncés jusqu'à présent dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement, se déclare préoccupé par l'état actuel du système de coopération au service du développement. Il est bon de rappeler que les premières initiatives prises sur le terrain, comme le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial des Nations Unies, étaient des mesures multilatérales et centralisées fondées sur des règles très simples et qui faisaient participer les pays en développement au financement et aux prises de décisions. La coopération au service du développement s'est depuis limitée à l'aide publique au développement (APD) et a évolué vers un système bilatéral axé sur le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il faut désormais réformer le système en s'inspirant, par exemple, de la conception originelle des politiques de coopération au service du développement. Afin de mettre l'aide internationale au service de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il convient en premier lieu d'élargir et de démocratiser le système afin d'y associer les pays fournisseurs et les pays bénéficiaires. Coordonner tous les acteurs permettra de veiller à ce que leurs propositions et leurs intérêts soient alignés sur un ensemble d'objectifs communs et à ce que tous les efforts soient orientés vers un objectif stratégique qui ne pourra être atteint qu'à travers une action collective. Il faudrait consacrer plus de temps à l'étude des moyens qui permettraient de mettre en place un cadre de mesures non contraignantes visant à encourager la coordination entre les acteurs de manière efficace et transparente.

2. La coopération au service du développement ne se traduit pas uniquement par des besoins financiers : elle implique également le partage des données d'expérience, la recherche de solutions novatrices, le renforcement des capacités et la mobilisation de la volonté politique nécessaire dans différents domaines. Pour parvenir à concrétiser les objectifs de développement durable, la communauté internationale doit élaborer une politique de développement mondial commune, efficace et porteuse de changements qui soit basée sur l'harmonisation des politiques nationales et internationales et qui vise à améliorer la concordance

entre la coopération au service du développement et les plans nationaux. L'APD est un élément important du financement du développement et pourrait servir à financer des investissements ayant de fortes retombées sociales même si les retombées privées sont faibles. Or, de nombreux donateurs souhaitent faire de l'APD un mécanisme de mobilisation de ressources privées, ce qui soulève deux problèmes. Premièrement, faute de procédures permettant de déterminer si les ressources publiques viennent compléter des ressources privées, on peut se retrouver dans une situation où l'investissement privé est subventionné et les marchés faussés. Deuxièmement, il risque d'être difficile d'harmoniser les priorités publiques et privées car les fonds publics internationaux ciblant les laissés-pour-compte ont peu de chances d'avoir un grand rendement commercial à court terme. Toutefois, la contribution du secteur privé au Programme 2030 est essentielle. Il convient donc de renforcer les investissements publics qui soutiennent l'investissement privé dans des domaines favorisant le développement afin d'améliorer de façon plus systématique la cohérence des politiques.

3. **M. Glennie** (chercheur et auteur indépendant) dit que, ces trois dernières années, le Programme 2030 s'est invité dans tous les débats sur l'aide et la coopération au service du développement. Plus que jamais, l'accent est mis sur la nécessité de ne pas faire de laissés-pour-compte, les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays, les femmes et les jeunes, les partenariats entre diverses parties prenantes et le rôle du secteur privé. Les partenaires du Sud font désormais entendre leur voix de manière plus audacieuse, ce qui a permis de faire évoluer les mentalités et les débats sur l'aide et la coopération au service du développement. L'orateur se dit préoccupé par la place accordée aux capitaux privés et par le fait que les financements privés soient subventionnés grâce aux fonds provenant de l'aide. Près de 10 milliards de dollars d'APD servent chaque année à subventionner le secteur privé, contre 500 millions de dollars alloués à la mobilisation des ressources nationales, ce qui fait apparaître que l'orientation de l'aide dans les pays du Nord est problématique. Des recherches ont montré qu'aucun résultat durable n'est possible sans appropriation par les pays bénéficiaires. Or, on a accordé moins d'importance qu'auparavant à l'appropriation, à la participation et au principe de responsabilité au niveau national en matière de prise de décisions et d'application des stratégies, et l'on constate un certain essoufflement à cet égard. Parmi les problèmes persistants, on peut citer l'emploi des termes « pays développés » et « pays en développement », qui sont totalement obsolètes. Si la coopération Sud-Sud et la participation du Sud se sont renforcées, il reste encore du chemin à parcourir. Les pays du Nord doivent être

plus à l'écoute et les pays du Sud doivent présenter leur savoir-faire de manière plus audacieuse, par exemple sur les questions liées à la vulnérabilité et aux conflits, dont ils ont une expérience directe. Les concepts de la coopération Sud-Sud et de l'horizontalité doivent donc être plus fermement consacrés. Un sens accru de la responsabilité est nécessaire aussi bien dans le cadre de la coopération Sud-Sud que dans celui de l'aide traditionnelle. Les contributions et décisions individuelles ont des répercussions sur la mise en place et l'évolution du multilatéralisme.

Table ronde 4 : La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement durable : sur la voie de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

4. **M^{me} Sidiropoulos** (Présidente-Directrice générale du South African Institute of International Affairs), modératrice, rappelle que la coopération Sud-Sud a beaucoup progressé depuis ses origines, et qu'elle constitue un élément clef du débat sur le développement durable. Elle indique que la table ronde portera sur les avantages comparatifs de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et leur mise au service de l'instauration de cadres favorisant le développement durable ; les atouts non financiers de la coopération au service du développement, et en particulier de la coopération Sud-Sud ; la mise en commun des données d'expérience et des pratiques exemplaires entre tous les pays ; et l'élargissement de la coopération Sud-Sud. Il s'agit d'un processus et d'un ensemble d'engagements auxquels les parties souscrivent à titre volontaire, à ne pas confondre avec les responsabilités de la coopération Nord-Sud.

5. **M. Raimondi** (Vice-Ministre des relations extérieures et du culte de l'Argentine), participant à la table ronde, déclare que la deuxième Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud a une grande valeur symbolique pour son pays et qu'elle fournira un cadre propice au progrès dans plusieurs domaines. L'intégration de la coopération Sud-Sud aux politiques et programmes nationaux de développement permettrait de consolider ce mécanisme, ce qui permettrait en retour de renforcer les capacités des organisations gouvernementales. Les instances régionales, telles que le Programme ibéro-américain de renforcement de la coopération Sud-Sud, peuvent contribuer à l'évolution des institutions et à l'élaboration de méthodes. Il convient d'examiner comment l'ONU pourrait appuyer au mieux ces efforts, par exemple en aidant à désigner des responsables de la coordination de la coopération, en étudiant les possibilités de création de programmes

et en facilitant les partenariats. Conformément au nouveau programme de développement durable, il convient de promouvoir la mise en place de cadres de coopération triangulaire et de coopération décentralisée suffisamment souples pour favoriser la participation de nombreux acteurs du développement. La stratégie de coopération triangulaire doit reposer sur le dialogue politique et la coordination institutionnelle afin d'encourager les accords de coopération dans des domaines clefs tels que la science, la technologie et l'innovation, la sécurité alimentaire, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et l'égalité des sexes. En outre, la coopération décentralisée peut contribuer à l'adaptation efficace des objectifs de développement durable aux contextes nationaux car elle facilite la création de réseaux et de plateformes entre les villes afin de partager les données d'expérience et les connaissances et de renforcer la participation des organisations de la société civile. Améliorer la collaboration entre les régions peut contribuer à la création de réseaux et de mécanismes d'examen par les pairs et à la coordination des points de vue dans les instances mondiales. Le travail accompli par la société civile, les banques multilatérales de développement, le secteur privé et les milieux universitaires peut aussi aider à développer de nouvelles compétences et à forger de nouvelles relations.

6. Il est indispensable d'améliorer la façon dont les institutions abordent la coopération internationale et mettent au point des mécanismes d'analyse et de collecte d'informations pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui permettra en outre de renforcer la gestion, la planification et l'allocation ciblée des ressources. Pour trouver le juste équilibre entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux, il faudra abandonner l'approche sectorielle traditionnelle au profit d'un renforcement de la coordination entre les diverses institutions tout au long du cycle de gestion des projets. Des accords politiques solides doivent être conclus pour progresser et les États Membres doivent participer activement aux discussions multilatérales et favoriser le dialogue interrégional en recherchant des domaines dans lesquels ils pourraient parvenir à des consensus puis à des accords plus larges, tout en tirant parti des contributions issues des débats menés dans le milieu universitaire. L'Argentine œuvrera de concert avec le Président de l'Assemblée générale, les cofacilitateurs et l'ensemble des acteurs en vue d'établir des liens entre les parties, de rechercher des axes de travail communs et de mettre en place des conditions propices à la tenue d'un dialogue constructif.

7. **M. Chenggang** (Ministre adjoint au Ministère chinois du commerce), participant à la table ronde, fait valoir que ces quarante dernières années, des résultats remarquables ont été obtenus en matière de promotion de la coopération technique entre pays en développement et de renforcement de la coopération Sud-Sud au niveau mondial dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement. La Chine reste déterminée à œuvrer en faveur de la réforme et du développement, notamment en mettant l'accent sur l'innovation, la coopération, l'ouverture et le partage des avantages afin de se conformer davantage aux règles économiques et commerciales internationales, d'élargir l'accès aux marchés, de créer un environnement propice à l'investissement national et de faire profiter les autres pays de son niveau de développement. Ces quarante dernières années, la coopération avec les organismes des Nations Unies compétents dans le domaine du développement a permis à la Chine de surmonter les obstacles qui entravaient son développement et de réaliser des progrès dans de nombreux domaines, tels que l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la protection de l'environnement, la réduction de la pauvreté, l'accès des femmes et des enfants aux soins de santé et le développement de la population. De concert avec l'ONU, le pays a en outre mené dans d'autres pays en développement de fructueuses activités de coopération triangulaire. L'appui fourni par l'ONU a favorisé le développement de la Chine, ce qui témoigne du succès des efforts de l'Organisation dans le domaine de la coopération au service du développement.

8. En matière de développement, tous les pays doivent consentir des efforts sans relâche. La coopération, la détermination et l'ouverture au changement sont les facteurs clés qui permettront de relever les divers défis. Tous les pays doivent respecter l'esprit de la coopération internationale, appuyer le multilatéralisme et œuvrer de concert afin de surmonter les obstacles. Le fossé entre le Nord et le Sud crée un déséquilibre insoutenable dans l'économie internationale et est une source d'instabilité et de conflits. La réduction de la pauvreté doit demeurer la priorité de la coopération au service du développement. Il faut faire preuve de détermination, et les pays développés comme les pays en développement doivent prendre les mesures nécessaires pour accomplir leurs missions respectives. Les pays développés sont responsables au premier chef du financement du développement et doivent concrétiser leurs engagements en matière d'APD, en particulier en fournissant une aide accrue aux pays les moins avancés. Si ces dernières années la coopération Sud-Sud joue un

rôle de plus en plus important dans la coopération au service du développement, les pays en développement n'ont pu assumer que les responsabilités correspondant à leur niveau de développement et à leurs capacités réelles. Il ne faut pas imposer à la coopération Sud-Sud les responsabilités, les principes et les normes applicables à la coopération Nord-Sud. L'ouverture au changement et l'innovation sont les principales forces motrices du progrès.

9. Les pays en développement s'efforcent d'élaborer leurs propres stratégies s'agissant de fournir un appui ciblé, et la communauté internationale se doit de respecter cela, et d'aider ces pays à renforcer leurs capacités de développement. Il faut encourager les acteurs de la coopération Sud-Sud à échanger leurs données d'expérience et leurs résultats et à rechercher ensemble de nouvelles façons de renforcer leur coopération. La Chine a toujours appuyé fermement la coopération Sud-Sud et y a activement participé. Elle a aidé du mieux qu'elle le pouvait les autres pays en développement en leur fournissant des financements et en menant des projets dans des domaines tels que la construction d'infrastructures, le développement de l'agriculture, les soins médicaux, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités. La pauvreté, les déséquilibres et l'insuffisance du développement restent des problèmes majeurs en Chine, mais les efforts de développement vont se poursuivre. En outre, l'orateur espère que la communauté internationale va intensifier ses efforts de coopération. La Chine prendra des mesures concrètes afin de faire en sorte que la mondialisation économique bénéficie aux peuples du monde entier, notamment dans le cadre de la manifestation internationale consacrée à l'importation et à l'exportation qu'elle organise, et continuera de tenir ses engagements en matière d'assistance et de partager son expérience en matière de développement avec d'autres pays afin de les aider à exécuter le Programme 2030.

10. **M. García-López** (Directeur général de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement du Ministère mexicain des affaires étrangères), participant à la table ronde, annonce que le Mexique s'est employé à exécuter le Programme 2030 en définissant une stratégie nationale consistant notamment à harmoniser les cadres budgétaires et les programmes ; en créant un conseil national chargé de coordonner l'action des ministères fédéraux, des administrations locales et des organisations internationales en consultation avec la société civile et le secteur privé ; et en créant un comité technique spécialisé chargé de définir et de suivre les indicateurs statistiques nationaux en vue de la réalisation des

objectifs de développement durable. L'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement a grandement contribué à la définition de la stratégie et des mesures de suivi à adopter au niveau national. La coopération internationale est un instrument qui vient compléter et renforcer d'autres éléments, tels que la mobilisation des ressources budgétaires, les investissements nationaux et étrangers, le système commercial international ouvert et fondé sur des règles, l'accès durable au crédit et la coopération technique horizontale. Bien que chaque pays soit responsable de son propre développement, la coopération internationale est un outil utile qui permet d'appuyer les priorités nationales en matière de développement. Conformément aux objectifs du Programme 2030, il est indispensable d'élaborer des stratégies permettant de répondre aux besoins spécifiques de chaque pays aux différentes étapes de sa transition vers le développement.

11. Un réseau de renforcement des capacités nationales d'exécution et de suivi du Programme 2030 a récemment été établi en Amérique latine et dans les Caraïbes dans l'objectif d'échanger des données d'expérience et de renforcer les capacités des pays de cette région et des membres extrarégionaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ce qui pourrait favoriser la participation à l'élaboration des stratégies nationales, le renforcement des capacités statistiques et l'harmonisation des stratégies de coopération internationale avec les objectifs de développement durable. La deuxième Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud sera l'occasion de se joindre aux autres instances du système de coopération et fournira des outils pour relever les défis communs en matière de développement. Le Programme 2030 a démontré que la seule façon pour les pays de faire face à leurs difficultés communes (migrations, problématique hommes-femmes, changements climatiques et montée en puissance de la technologie) c'est d'œuvrer de concert et d'aider chaque pays à ses différentes étapes de développement.

12. La systématisation de la coopération Sud-Sud passe par la mise en place de procédures visant à assurer son application effective et à répondre aux besoins des bénéficiaires, et par la promotion d'une culture de la responsabilité axée sur le suivi et l'évaluation des actions. Il convient de tirer parti des points forts de tous les acteurs, y compris de la société civile, des administrations locales, des parlementaires et du secteur privé, en vue de la conception et de l'application des politiques de coopération. Par ailleurs, il faut travailler en plus étroite coordination avec les donateurs traditionnels afin de rendre la coopération triangulaire

et trilatérale plus efficace et de veiller à ce que la coopération traditionnelle et la coopération Sud-Sud se renforcent mutuellement. Il importe de mutualiser les meilleures pratiques en matière de coopération et d'élaborer ensemble un nouveau paradigme dans ce domaine. La coopération trilatérale ouvre la voie à de nouvelles perspectives en matière de travail horizontal et de coopération non seulement avec les pays donateurs, mais avec l'ensemble des partenaires, y compris les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies.

13. **M. Almino** (Directeur de l'Agence brésilienne de coopération), participant à la table ronde, dit que la coopération Sud-Sud doit suivre une orientation stratégique, axée plus particulièrement sur l'autonomie, la durabilité et les changements structurels, et se faire dans un cadre global tenant compte de la diversité des situations des pays en développement.

14. Chaque pays peut faire valoir ses propres atouts dans le cadre de la coopération. Il est indispensable de faire preuve de souplesse pour que chaque pays puisse apporter sa contribution, qu'elle soit modeste, substantielle ou non financière, ainsi que pour accroître les possibilités de coopération. Le Brésil s'est efforcé de renforcer les institutions de coopération dans les pays en développement, en collaboration avec l'Agence japonaise de coopération internationale et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, en examinant des instruments spécifiques. Les principes de la coopération Sud-Sud qui ont été examinés à la conférence de Buenos Aires sont toujours valables. Il est fondamental que les pays mettent en place des systèmes permettant de quantifier, d'évaluer et de mesurer les progrès de la coopération tout en tenant compte des aspects qualitatifs. La dimension financière n'est pas toujours la plus importante, et le transfert de politiques permet parfois d'obtenir des résultats très significatifs.

15. **M. Gehlen** (Chef de la Division chargée de l'efficacité et de la transparence, des normes de qualité et de la politique de développement international du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement), participant à la table ronde, note que les questions de développement sont liées aux ressources et aux connaissances. Il faut modifier la conception de la collaboration de façon à ce que l'on puisse partager les connaissances les plus utiles pour résoudre telle ou telle difficulté. La principale force de l'Allemagne repose sur ses capacités humaines, et le pays a toujours sollicité ses experts nationaux pour résoudre des problèmes qui se posent dans le monde entier. Toutefois, des compétences en matière de réduction de la pauvreté et de croissance durable émergent partout dans le monde. Afin de mettre en

œuvre la coopération au service du développement, l'Allemagne a mis en place des cadres institutionnels et s'est appuyée sur les compétences de certains pays, tels que le Brésil, le Mexique, l'Indonésie et les Philippines, afin de créer et de consolider des liens entre les marchés émergents et les pays à faible revenu, et cette démarche a porté ses fruits. Il est donc particulièrement important de trouver sa place en tant qu'acteur du développement, sachant qu'il ne s'agira pas forcément d'un rôle traditionnel. Il est par ailleurs indispensable de mettre en place des procédures et des institutions et de réformer celles qui existent afin de faire preuve de responsabilité et de mesurer les retombées des actions menées, et cet aspect est examiné dans toute entreprise liée à la coopération au service du développement. Étant donné que ces efforts portent sur la pauvreté et sur des vies humaines, l'efficacité doit primer sur les bilans financiers.

16. **M^{me} Padilla** (Directrice exécutive de l'IBON International Foundation), participante à la table ronde, estime que la coopération Sud-Sud est une manière efficace de rééquilibrer les rapports de force qui s'exercent dans le domaine de la coopération au service du développement. Toutefois, celle-ci doit être un complément de l'APD et ne saurait s'y substituer. Les principes fondamentaux de la coopération Sud-Sud doivent être appliqués au niveau national, et les pays du Sud doivent définir leurs propres modes opératoires. Il importe de mettre en place des mécanismes institutionnels relatifs à la coopération Sud-Sud aux niveaux local et national et de s'assurer que les bénéficiaires visés y participent pleinement. Il importe également de veiller au respect des principes de solidarité et d'appropriation démocratique. La coopération Sud-Sud au service du développement doit contribuer à l'adoption d'une stratégie globale et pilotée à l'échelon local en vue du développement intégré et durable de l'agriculture, de l'industrie et des services. Il faudrait mettre en place des cadres démocratiques pour organiser la coopération Sud-Sud afin de permettre aux pays du Sud de définir leurs propres normes en tenant compte des intérêts des populations tout au long du processus.

17. **M^{me} Cederfelt** (parlementaire suédoise), s'exprimant au nom de l'Union interparlementaire, dit que la participation des parlementaires aux niveaux national et international est essentielle pour s'assurer de la bonne exécution du Programme 2030, en particulier s'agissant de la réduction de la pauvreté, de l'appropriation du Programme par les pays, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

18. **M^{me} Bayr** (parlementaire autrichienne), s'exprimant au nom de l'Union interparlementaire,

demande aux participants de faire connaître leurs points de vue sur la manière dont le monde du Nord pourrait contribuer à mettre en place un environnement propice à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

19. **M. Asthana** (Inde) est d'avis que la coopération Sud-Sud n'a pas pour objectif de servir de vecteur à la réalisation des objectifs de développement durable, mais qu'il s'agit plutôt d'un partenariat volontaire reposant sur la solidarité et les avantages mutuels. Les pays en développement devraient élaborer des systèmes de mesure du développement adaptés à des projets donnés en définissant, avec les partenaires concernés, ce qu'il convient de suivre et d'évaluer et en se demandant si les projets ont atteint leurs objectifs. Les pays développés devraient assurer un meilleur suivi du respect de leurs engagements en matière d'APD et renforcer les autres formes d'appui aux pays en développement plutôt que de chercher à quantifier les activités de suivi et d'évaluation ou à se concentrer uniquement sur celles-ci. Les activités de suivi, de mesure et d'évaluation doivent être spécifiques à chaque projet et ne devraient pas s'inscrire dans un cadre réglementaire.

20. **M. Fialho Rocha** (Cabo Verde) dit que son pays a participé à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire aussi bien en tant que bénéficiaire qu'en tant que contributeur. L'orateur est donc conscient de ce que ces formes de coopération, qui ne sauraient se substituer à la coopération Nord-Sud mais qui viennent la compléter, peuvent grandement contribuer à l'application du Programme 2030. L'orateur pose la question de savoir ce qui pourrait être fait pour améliorer l'efficacité de la coopération Sud-Sud et la porter au niveau de la coopération Nord-Sud s'agissant de l'exécution, de l'organisation, du financement et de la mise en œuvre des politiques. Dans la coopération triangulaire, il est très important de traiter sur un pied d'égalité les partenaires financiers, les fournisseurs et les bénéficiaires. L'orateur souligne que le coût du transport de l'assistance technique est un problème majeur de la coopération Sud-Sud.

21. **M. Momeni** (Iran) estime que la conférence qui se tiendra prochainement à Buenos Aires sera un moment crucial. Il demande aux participants à la table ronde d'exprimer leurs attentes concernant la contribution des organismes des Nations Unies au renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

22. **M^{me} Vives Balmaña** (Andorre) dit que, dans le cadre de la politique visant à ne pas faire de laissés-pour-compte, l'inclusion, l'intégration et l'attention particulière accordée aux groupes les plus vulnérables

sont des priorités. Le multilatéralisme fait partie intégrante de la coopération et favorise la visibilité, le partage des données d'expérience et les échanges. L'oratrice pose la question de savoir comment l'on pourrait renforcer la coopération entre toutes les entités participant à la coopération Sud-Sud.

23. **M. González Peña** (Cuba) dit qu'il importe de rappeler que la coopération Sud-Sud est fondée sur les principes de la solidarité, de la complémentarité, de l'égalité, de l'absence de conditions et du respect de la souveraineté. La coopération Sud-Sud ne doit pas être considérée comme une forme d'APD car il s'agit d'un complément et non d'un substitut de la coopération Nord-Sud. Les critères de définition des pays développés et des pays en développement sont au cœur du débat et sont l'une des raisons pour lesquelles la question de la nécessité du renforcement de la coopération Sud-Sud est d'actualité.

24. **M^{me} Pape** (Union européenne) fait valoir que la coopération Sud-Sud contribue grandement à l'exécution du Programme 2030 et peut servir à aider les pays fragiles où la pauvreté ne cesse de croître. Il convient d'analyser les exemples de dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification des États et le rôle du Groupe G7+ des États fragiles. Étant donné que la coopération Sud-Sud vient compléter la coopération Nord-Sud traditionnelle et ne saurait s'y substituer, l'Union européenne reste déterminée à atteindre l'objectif d'un ratio APD/revenu national brut de 0,7 % et à promouvoir la coopération trilatérale. Il convient de respecter les principes de l'appropriation des programmes par les pays, de la gestion axée sur les résultats, de l'instauration de véritables partenariats et de la transparence, notamment en ce qui concerne la communication d'informations sur les apports d'APD.

25. **M. Nair** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que l'OIT accorde une grande importance à sa collaboration avec les organismes des Nations Unies en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, et qu'elle considère que cette coopération a été particulièrement utile dans le cadre de l'ensemble de ses travaux. En 2012, l'OIT a adopté une stratégie traitant de divers aspects du travail, qui vise notamment à accroître les efforts en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités et la participation des parties prenantes, en vue de la réalisation du programme pour un travail décent. La question du renforcement de la coopération Sud-Sud sera examinée à la prochaine Conférence internationale du Travail. L'accent sera mis sur les questions suivantes : l'avancement du programme pour un travail décent grâce à la mobilisation d'un plus grand nombre de gouvernements ; la prise en compte

rapide des besoins naissants et des nouvelles tendances dans les domaines de la coopération internationale et de l'apprentissage par les pairs au niveau interrégional ; la sensibilisation et le renforcement des capacités des travailleurs et des employeurs ; les résultats des initiatives régionales de l'Organisation des Nations Unies ; le programme pour un travail décent à l'échelle du système des Nations Unies ; l'établissement de programmes et la constitution de réseaux aux niveaux régional, sous-régional et interrégional ; la contribution aux initiatives de coopération entre pays fragiles ; la coopération entre les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ; et le développement économique, en particulier au niveau local.

26. **M^{me} Avagyan** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] déclare que la FAO a mis au point une plateforme d'information à l'intention de ses pays membres afin de leur présenter les institutions du Sud travaillant dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole, et de faciliter ainsi le partage de données d'expérience et de pratiques exemplaires. Compte tenu des difficultés rencontrées pour financer des échanges, il est indispensable de tirer parti des atouts des différents États et acteurs non étatiques aux fins de l'exécution du Programme 2030. Les organismes des Nations Unies basés à Rome ont mutualisé leurs efforts et élaboré une feuille de route commune servant de plan d'action concret en vue de la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Afin de répondre efficacement à la demande croissante concernant ce type de coopération, les organisations et les États Membres doivent collaborer.

27. **M. Fadl** (Soudan) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques ont fait évoluer la coopération Nord-Sud et la coopération Sud-Sud. Le Gouvernement soudanais a collaboré avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et contribué à la coopération Sud-Sud, notamment en Afrique, en Asie et dans les pays arabes. Dans certaines régions, le développement continue d'être entravé par les conflits et les inégalités. Il est possible de surmonter ces difficultés en s'inspirant des exemples de coopération Sud-Sud réussie, en améliorant les politiques pour permettre au Soudan de participer plus activement à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et en renforçant les institutions et les cadres dans ce domaine. Les gouvernements devraient renforcer leurs politiques et stratégies de coopération au service du développement et appliquer l'Accord de Paris au niveau national afin d'accroître la coopération.

Table ronde 5 : Comblent les lacunes en matière de capacités et faciliter le développement et le transfert de technologies dans des domaines stratégiques

28. **M. Lewis** (Directeur adjoint de l'Institut pour le développement des capacités du Fonds monétaire international), modérateur, dit que le débat portera sur la mobilisation des ressources nationales, et les statistiques et les données, domaines thématiques inscrits au cœur de l'Agenda pour le développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en ce qui concerne le renforcement des capacités. L'une des principales difficultés consiste à élaborer des stratégies de mobilisation de ressources suivant une approche nationale plus intégrée, comportant une perspective à long terme intégrée dans une stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme, qui permettrait de répondre aux besoins à court terme des pays en matière de recettes et de ressources. Les statistiques sont un élément fondamental du Programme 2030 et sont nécessaires pour le suivi comme pour l'obtention des résultats. Fournir aux responsables politiques des statistiques et des données leur permet d'obtenir les résultats positifs escomptés. L'orateur souhaiterait savoir comment les partenaires de développement pourraient fournir un appui tout en permettant aux pays, et en particulier aux plus fragiles d'entre eux, de piloter eux-mêmes leurs réformes, et comment la technologie pourrait être mise à profit pour progresser dans les domaines de la mobilisation des recettes et des statistiques et des données. Un autre thème crucial qui doit être examiné est la question de la durabilité et des moyens d'y parvenir tout en veillant à l'appropriation des programmes par les pays, en continuant à faire fond sur les progrès accomplis.

29. **M^{me} Akhtar** (Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), participante à la table ronde, dit qu'accélérer l'application des stratégies de coopération technique aux niveaux mondial, régional et technique permettrait de dégager des ressources pour financer le Programme 2030. Toutefois, les approches, les modalités et la portée des initiatives de coopération technique divergent, ce qui peut entraîner des difficultés. Les banques multilatérales de développement et d'autres fournisseurs d'APD s'emploient à mettre en place des plateformes et des initiatives institutionnalisées. L'oratrice se demande si les fournisseurs œuvrent de concert pour assurer la cohérence et l'homogénéité des politiques appliquées dans le cadre du système fiscal et si les allocations budgétaires sont suffisantes à l'heure actuelle.

30. Compte tenu du coût élevé des réformes fiscales, les projets de réformes concernant la mobilisation de ressources nationales doivent être appuyés par des programmes financiers internationaux afin de s'assurer de l'application effective du principe de responsabilité et d'obtenir des résultats concrets. Il serait utile au bon déroulement des projets de formuler des recommandations en matière de politique fiscale et de savoir si des ressources seront mobilisées après les réformes. Le Programme 2030 doit tenir compte de la question des capitaux propres et étudier la façon dont les régimes fiscaux peuvent influencer les décisions et les priorités en matière d'investissement et être utilisés pour relever les défis et atteindre les objectifs de développement durable nécessitant des mécanismes adaptés de fixation des prix. Compte tenu des limites de l'APD, la priorité doit être accordée aux régions et aux pays ayant un faible coefficient de pression fiscale.

31. L'oratrice félicite le Fonds monétaire international (FMI) de son projet sur la transformation des systèmes fiscaux dans les pays en développement et l'introduction d'une stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme, qui propose une approche globale et modulable et prévoit notamment des diagnostics des structures fiscales et des propositions de réformes des politiques et de l'administration fiscale. Il est indispensable d'élargir la couverture fiscale ainsi que de rationaliser et de supprimer les mesures d'incitation fiscale trop généreuses qui provoquent des distorsions. En outre, compte tenu du coût élevé des charges fiscales, il convient de limiter les possibilités de fraude fiscale. Il importe que les pays tirent parti de leur potentiel fiscal, qui dépend du niveau de diversification de leur économie et de la place du secteur formel dans celle-ci, étant donné que les secteurs non structurés de l'économie ne se prêtent pas à la mobilisation des ressources.

32. On observe une forte demande en matière de renforcement des capacités en vue de l'application, aux niveaux national et régional, de l'instrument international relatif à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéficiaires. Ces dernières années, la tâche a été compliquée par les chaînes logistiques transfrontalières, l'économie numérique et la concurrence fiscale. Concernant la mobilisation des ressources nationales, il convient de tirer parti du potentiel des ressources privées, qui pourraient grandement contribuer au développement durable. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités afin d'instaurer des conditions propices ainsi que de développer et de diversifier les marchés financiers. La coopération transfrontière est essentielle pour faciliter les flux de capitaux au moyen de l'harmonisation des

normes et des règles acceptées. En Asie, il faut soutenir davantage les initiatives relatives aux marchés et créer une plateforme consacrée aux marchés financiers. L'une des questions qui n'a pas été abordée dans le cadre des débats sur la mobilisation des ressources nationales est celle des finances locales et municipales.

33. **M. Watts** (analyste principal de l'organisation Development Initiatives), participant à la table ronde, dit que la mobilisation de recettes au niveau national est un élément clef du Programme 2030. Toutefois, les progrès réalisés ces trois dernières années ont été insuffisants, en raison notamment de la baisse des prix des produits de base, des problèmes liés aux réformes et des différentes situations sur les plans climatique et politique, et cette absence de progrès constitue l'une des principales difficultés d'ordre politique pour les gouvernements des pays en développement. Dans le domaine de la mobilisation de recettes nationales, les efforts se sont principalement concentrés sur la manière d'augmenter le coefficient de pression fiscale et de renforcer les capacités de l'administration fiscale. Il faudrait toutefois mettre davantage l'accent sur la réforme judiciaire et réglementaire et sur la disponibilité des données. L'adoption d'une approche intégrée doit être au cœur des débats. La mobilisation des recettes dépend de la capacité des États à fournir des services et à établir un contrat social avec la population et les entreprises. Au niveau des pays, l'accent doit être mis sur le fait de donner aux gouvernements les moyens d'appliquer des réformes adaptées à leurs besoins.

34. **M. Chege** (Président de la Commission de statistique), participant à la table ronde, dit que si l'on veut réaliser pleinement les objectifs de développement durable et assurer le suivi des progrès réalisés sur cette voie, il est nécessaire de disposer en temps voulu de données de qualité suffisamment ventilées. Des efforts importants doivent être faits pour améliorer la collecte de données et renforcer les capacités dans le domaine statistique. Le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable fournit des orientations en vue de la modernisation et du renforcement des systèmes statistiques nationaux. Des difficultés persistent concernant la coordination entre les diverses parties prenantes ainsi que la nécessité de mobiliser davantage de ressources nationales et de renforcer l'appui international. Les pays doivent s'assurer que leurs plans stratégiques en matière de statistiques sont conformes au Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable. La communauté internationale doit s'efforcer de placer les autorités statistiques nationales au cœur de ses initiatives. Afin de traduire en actions concrètes l'engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte, il

faut comprendre plus précisément les besoins et la situation des populations cibles, ce qui passe par l'accès aux données pertinentes. Il convient d'investir davantage dans les compétences et la technologie des autorités statistiques au niveau national comme au niveau mondial.

35. **M. Hollingworth** (Président-Directeur général de la Grameen Foundation), participant à la table ronde, dit que sa fondation met systématiquement l'accent sur les pauvres, en particulier sur la manière dont l'inclusion financière et d'autres services de base peuvent aider à lutter contre la pauvreté. Grâce aux progrès importants sur le plan technologique, des services financiers peuvent être fournis à faible coût aux populations les plus pauvres, qui vivent dans des zones reculées, par l'intermédiaire de plateformes de paiement par téléphonie mobile. La disponibilité des données numériques permet désormais de comprendre les problèmes rencontrés par les personnes pauvres de manière plus nuancée et personnalisée. Des informations sur la santé, l'agriculture, le développement des petites entreprises et l'inclusion financière peuvent être transmises aux agents chargés des activités de sensibilisation, aux organisations de soutien et aux populations pauvres elles-mêmes afin de les aider à prendre des décisions qui soient les plus éclairées possibles. La Grameen Foundation travaille principalement dans les domaines de l'agriculture, de la santé et des services financiers numériques et met en place des plateformes technologiques permettant aux pauvres d'accéder à des réseaux d'information. Il importe de chercher des moyens de protéger les pauvres, par exemple en assurant l'interopérabilité des différentes plateformes de paiement par téléphonie mobile, en mettant en place des cadres législatifs et en élaborant des codes de conduite visant à promouvoir la transparence, la confidentialité des données, le règlement des contentieux, la prévention de l'endettement et la fixation des prix des crédits. Les données ouvrent de nouvelles perspectives pour les pauvres en ce qui concerne leur identité et leur participation au marché.

36. **M^{me} Vignolo** (Uruguay) déclare que, depuis 2005, son pays encourage le développement inclusif afin de réduire les inégalités et de garantir une bonne qualité de vie à sa population. Toutefois, d'importantes ressources financières doivent être engagées en faveur des politiques sociales et des politiques de répartition des recettes. Compte tenu de leurs ressources limitées, certains pays doivent définir leurs priorités. Ainsi, l'Uruguay a donné la priorité à l'élimination de la pauvreté et à l'édification d'une société plus juste et, bien qu'il ait moins mis l'accent sur l'innovation, la science et la technologie, des progrès ont été faits dans

ces domaines. Il faut redéfinir des politiques afin de poursuivre les progrès et de réduire encore les inégalités. Les organismes des Nations Unies doivent se coordonner davantage afin de promouvoir le développement multidimensionnel. L'appui et la coopération sont extrêmement importants dans les domaines de la finance et de la mise en commun des connaissances et des compétences.

37. **M. Asthana** (Inde) estime que la mobilisation des ressources nationales relève du domaine de la souveraineté nationale et qu'il convient donc de faire preuve de prudence lorsque l'on prescrit des politiques aux pays. Compte tenu de la mondialisation croissante des activités des entreprises, les politiques adoptées doivent être le fruit d'une coopération internationale et d'accords institutionnels renforcés. L'exécution d'un programme véritablement universel requiert l'existence d'une instance où tous les pays pourraient s'exprimer sur un pied d'égalité sur les questions liées à la fiscalité internationale, ce que seule l'Organisation des Nations Unies peut fournir. Les normes fiscales internationales doivent être définies de manière plus inclusive et plus transparente. L'instauration d'une coopération internationale adaptée, dont l'absence actuelle pose problème, est nécessaire pour traiter certaines questions, telles que le blanchiment d'argent, et aider tous les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Il faut lutter contre le problème de la perte de recettes dans les pays en développement qui résulte des politiques des prix de transfert appliquées par les entreprises multinationales. Les pays en développement doivent souvent respecter des normes définies par les pays développés, c'est pourquoi l'Inde souhaiterait que des règles fiscales internationales plus rigoureuses et un mécanisme fiscal intergouvernemental soient établis. Il faudrait mettre en place le mécanisme de facilitation des technologies qui a été proposé par la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, mais qui n'a pas encore pris son élan.

38. **M. Abebe** (Éthiopie) dit que son pays a pris plusieurs mesures en vue de renforcer ses capacités à mobiliser des ressources nationales, notamment une initiative de transformation fiscale en faveur des objectifs de développement durable visant à renforcer les capacités institutionnelles des administrations fiscales. Les pays en développement souffrent encore de capacités limitées. L'orateur demande comment est évaluée la coopération internationale en faveur des pays en développement et si celle-ci est coordonnée, et en particulier si elle est conforme aux priorités nationales de développement.

39. **M^{me} Ghartey** (Ghana) souhaiterait en savoir plus sur le problème du contrôle des dépenses dans le cadre

de la mobilisation de ressources nationales. Elle demande également des précisions quant aux méthodes employées pour mesurer l'APD dans le cadre de l'initiative relative au soutien public total au développement durable. Elle souligne qu'un système national d'interopérabilité entre les plateformes de paiement par téléphonie mobile a été mis en place au Ghana.

40. **M. Almino** (Brésil) déclare qu'il est nécessaire de combler les lacunes en matière de capacités et de faciliter le développement et le transfert des technologies dans le domaine de la collecte de données et des méthodologies s'y rapportant. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population et avec les Gouvernements caboverdien et sénégalais, le Brésil a créé des centres de diffusion de données de recensement en ayant recours à un système électronique de collecte de données en Afrique. Cette initiative a pour objectif de renforcer les capacités des instituts de statistique des pays d'Afrique et pourrait contribuer à la production de données fiables dans le cadre du Programme 2030.

41. **M^{me} Mustafa** (parlementaire jordanienne), s'exprimant au nom de l'Union interparlementaire, dit qu'étant donné que les négociations entre gouvernements et donateurs à propos des réformes fiscales et financières ne tiennent pas compte de la situation particulière de chaque pays, il y a plus d'individus qui entrent dans le cercle de la pauvreté que d'individus qui en sortent. Il ne faut pas négliger la dimension sociale des débats du forum.

42. **M. Watts** (analyste principal de l'organisation Development Initiatives) dit que le niveau de l'APD destinée à la mobilisation de ressources nationales est très éloigné des besoins réels. Il convient de s'interroger d'abord sur la manière dont l'APD est utilisée et sur les domaines qu'elle devrait cibler ; si l'APD ne permet pas de répondre aux besoins de certains pays en matière de renforcement des capacités, d'autres méthodes potentielles doivent être envisagées. Généralement, l'APD est versée au titre d'une coopération technique et la contribution des différents fournisseurs passe par différents types de systèmes et différentes formes de renforcement des capacités, le tout suivant des normes variées, ce qui entraîne une fragmentation. Le renforcement des capacités des États s'inscrivant au cœur de la question de la mobilisation des recettes nationales, il est indispensable que les États mènent leurs propres réformes, ce qui exige une forte détermination et un plan d'engagement solide autour duquel les partenaires de développement puissent se coordonner.

43. **M^{me} Akhtar** (Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) est d'avis que la question qui se pose est de savoir comment le programme de développement durable peut être intégré au programme de dépenses publiques. La mauvaise allocation des dépenses publiques et la difficulté à mettre en place des cadres de dépenses à moyen terme efficaces posent de réels problèmes. Certains pays ne disposent pas des compétences requises, et l'exécution des projets est souvent inefficace en raison de problèmes de gestion, de retards de paiement et d'affaires de corruption. Si la mobilisation des recettes est nécessaire, les dépenses publiques sont tout aussi importantes. L'allocation efficace des ressources constitue un point de départ ; toutefois, il est tout aussi nécessaire de mettre en place des procédures et modes opératoires rigoureux et de faire appel à des conseillers financiers afin de superviser les dépenses.

44. **M. Chege** (Président de la Commission de statistique) dit que la contribution du Brésil au développement de l'Afrique est un bon exemple de coopération Sud-Sud. Celle-ci a consisté notamment en une donation de tablettes informatiques en vue d'aider les pays à effectuer un recensement numérique. Une nouvelle initiative est menée par la Commission de statistique en vue d'élaborer un mécanisme plus adapté de financement des données sur les objectifs de développement durable, compte tenu des ressources considérables nécessaires à la production de ces données.

45. **M. Lewis** (Directeur adjoint de l'Institut pour le développement des capacités du Fonds monétaire international) observe qu'il importe d'adopter une démarche globale dans les domaines des statistiques et de la mobilisation des recettes, à laquelle il convient en outre d'intégrer certaines problématiques, telles que la problématique femmes-hommes, les inégalités et le climat. Les pays peuvent s'appuyer sur la technologie pour parvenir à des changements profonds, mais ceux-ci devront toutefois s'inscrire dans un cadre institutionnel plus vaste répondant aux besoins nationaux.

46. **M. Chege** (Président de la Commission de statistique) estime qu'il est nécessaire de mieux coordonner les efforts de développement et de renforcer les capacités en termes de compétences, de moyens technologiques et de ressources.

47. **M^{me} Akhtar** (Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) fait valoir que si les contribuables occupent une place majeure, toutes les parties prenantes,

notamment le public, les entreprises et les responsables politiques, doivent être associées car les propositions de réformes fiscales sont souvent bloquées au niveau politique. En réponse au représentant de l'Inde, elle avance que la résistance aux réformes n'est pas une question de souveraineté.

48. **M. Hollingworth** (Président-Directeur général de la Grameen Foundation) dit qu'il faut se préparer à ce que les données deviennent une marchandise étant donné qu'elles seront très utiles à divers acteurs, en particulier dans le secteur privé. Des mesures doivent être prises en vue de protéger les intérêts des pauvres et il convient d'envisager que les gouvernements adoptent une réglementation relative aux données.

49. **M. Watts** (analyste principal de l'organisation Development Initiatives) dit que, dans le monde numérique dans lequel nous vivons, il faut s'appuyer sur les nouvelles technologies pour progresser. Le type d'appui fourni par les partenaires de développement a une incidence sur la mobilisation des recettes nationales. Il importe que les politiques soient cohérentes et que les partenaires de développement examinent leurs structures et mécanismes dans leur ensemble.

La séance est levée à 13 h 5.